Phase d'enseignement 3 :













Les grands domaines du droit

Objectifs de la leçon

Chacun d'entre vous est capable de :

- Appliquer à des cas les distinctions entre le droit public et privé, et entre le droit interne et international
- Déterminer à quelle partie du droit privé ou du droit public interne suisse ou international peuvent être rattachées différentes notions juridiques
- 3. Déterminer si des règles applicables à des situations de la vie quotidienne relèvent du droit privé ou du droit public en appliquant correctement les 3 critères de distinction
- 4. Déterminer quels sont les domaines du droit touchés par des événements tirés de la vie quotidienne ayant des conséquences juridiques

1. Les deux distinctions de la classification systématique de l'ordre juridique suisse



Droit interne

Applicable à une population donnée, sur un territoire donné, à un moment donné.

Droit public

Droit privé



Droit international

Applicable à plusieurs Etats

Droit public

Droit privé

Les relations entre un Etat et une personne de cet Etat

Les relations entre personnes d'un même Etat

Les relations entre Etats

Les relations entre personnes d'Etats différents

Exercice 1 pour vérifier vos connaissances sur les divisions du droit

Exercice 1:

- Vous travaillez en duo
- A l'aide de la diapositive précédente, vous réalisez l'exercice
 a) et mettez les croix dans les colonnes adéquates.
- Vous déterminez si les situations décrites relèvent du droit interne ou du droit international, puis si elles relèvent du public ou du droit privé.
- Lors de la correction, vous êtes capable de justifier vos choix.
- Dans 5 minutes, nous corrigeons ensemble l'exercice

2. Tableau des différents domaines du droit : la structure de l'ordre juridique suisse

	Droit interne (national)	Droit externe (international)
Droit public	Les relations entre un Etat et un individu de cet Etat	Les relations entre Etats
Droit privé	Les relations entre personnes d'un même Etat	Les relations entre personnes d' Etats différents

2. Tableau des différents domaines du droit : la structure de l'ordre juridique suisse

	Droit interne	(national)	Droit externe (international)			
Droit public	Droit constitutionnel		Droit international public			
	Droit administratif		(droit de paix, déclaration de guerre, statut de neutralité,)			
	Droit pénal		Droit pénal international (tribunal pénal international [TPI] pour les massacres du Rwanda ou d'ex Yougoslavie)			
	Procédures	pénale civile d'exécution forcée				
Droit privé	Droit des obligations + toutes les lois, ordonnances, arrêtés, etc., qui s'y rapportent	obligations contrats sociétés registre du commerce papiers-valeurs	Droit international privé (règle les problèmes du type : un citoyen Espagnol vivant en Suisse, meurt sur un bateau battant pavillon			
	Droit civil + toutes les lois, ordonnances, arrêtés, etc., qui s'y rapportent	personnes famille successions droits réels	Argentin, dans les eaux territoriales d la France. Quelle droit successoral se t-il applicable ?)			

2. Les différents domaines du droit interne et leurs définitions : le droit public

- ensemble des règles concernant l'organisation de l'Etat et son fonctionnement, ainsi que ses rapports avec les individus
 - Le droit constitutionnel = ensemble des règles fondamentales de l'Etat et de son fonctionnement
 - Le droit administratif = ensemble des règles qui régissent la gestion courante des affaires publiques par les organes de l'administration
 - Le droit pénal = ensemble des règles qui organisent la répression des atteintes à l'ordre social, en déterminant les infractions et les peines applicables à celles-ci
 - Le droit de procédure = ensemble des règles de droit qui indiquent les formes à suivre pour réaliser un droit / ensemble de règles, qui régissent l'organisation et l'activité des juridictions qui appliquent le droit

2. Les différents domaines du droit interne et leurs définitions : le droit privé

- = ensemble des règles applicables aux rapports entre personnes juridiques
- Le droit civil = ensemble des règles générales applicables aux rapports entre personnes privées. Il comprend :
 - Le droit des personnes qui fixe le statut des personnes physiques et morales
 - Le droit de la famille qui régit la création, les effets et la dissolution des liens de parenté (droit du mariage, droit de la filiation, droit de la tutelle)
 - Le droit des successions qui traite du sort des biens d'une personne après son décès
 - Les droits réels qui règlent les pouvoirs qu'une personne peut avoir directement sur les choses mobilières et immobilières (la propriété)
- Le droit des obligations qui traite des créances et des dettes (droit des contrats, droit de la responsabilité civile, enrichissement illégitime)
- Le droit commercial qui traite du droit des sociétés et du droit des affaires

Exercice 2 pour vérifier vos connaissances sur les divisions du droit

Exercice 2:

- Vous travaillez seul en vous rappelant des diverses définitions des domaines du droit interne suisse que nous venons de voir (regardez les diapositives précédentes).
- Dans la partie b) vous décidez si les éléments décrits relèvent bien du droit public (sinon il s'agit du droit privé). Dans les partie c) et d), vous indiquez à quels domaines spécifiques du droit public ou du droit privé les éléments décrits sont rattachés.
- Dans 10 minutes, nous corrigeons ensemble l'exercice

3. Les critères principaux pour distinguer le droit privé du droit public

Le critère des personnes impliquées

Droit public si l'Etat ou une corporation de droit public *(en tant que détenteur de la puissance publique)* est en cause; droit privé si seulement des privés sont en cause

Le critère de la subordination

Droit public si la norme implique un rapport de subordination; droit privé si la norme consacre un rapport d'égalité

Le critère des intérêts en cause

Droit privé si la norme tend à sauvegarder des intérêts particuliers; droit public si la norme vise à protéger l'intérêt général

Exercice 3 pour vérifier vos connaissances sur les divisions du droit

Exercice 3:

- Vous travaillez à 3 ou 4 avec la diapositive précédente affichée au beamer.
- Vous décidez si les situations décrites relèvent du droit public ou du droit privé en inscrivant une croix dans la bonne colonne
- Vous rédigez ensuite avec soin les explications concernant l'application des critères retenus pour justifier votre réponse précédente
- Dans 10 minutes, nous corrigeons ensemble l'exercice

4. Retrouver les domaines du droit concernés par un cas tiré de la vie quotidienne

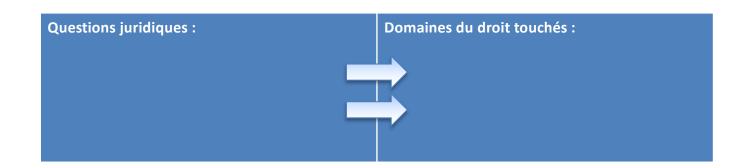


Ce Suisse prend 15 ans de prison pour avoir battu son ex-femme à mort

Un Zurichois de 40 ans écope de 15 ans de prison pour le meurtre de son ex-épouse, en octobre 2023. Ce «borderline» a tabassé à mort sa victime suite à une dispute liée à leur fille commune dont il avait la garde principale.



- les intérêts publics en cause : ?
- les intérêts privés en cause : ?



Exercice 4 pour vérifier vos connaissances sur les divisions du droit

Exercice 4:

- Vous travaillez à 2 ou 3
- Vous déterminez dans la situation présentée quels sont les intérêts publics (au moins 2) et les intérêts privés (au moins 2) en jeu.
- Vous rédigez ensuite au moins trois questions juridiques que pose ce cas à cause des différents conflits d'intérêts.
- Enfin, vous identifiez les différents domaines du droit touchés par ce cas en fonction des questions posées
- Dans 15 minutes, nous corrigeons ensemble l'exercice

Devoir pour vérifier vos connaissances sur les divisions du droit

Devoir

- Pour chaque loi fédérale citée, mettez une croix dans la colonne adéquate selon qu'il s'agit d'une loi de droit interne ou de droit international, et d'une loi de droit privé ou public. (Il doit donc y avoir deux croix par ligne)
- Vous pouvez vous aider de tous les documents distribués durant le cours!
- Vous êtes capables de justifier oralement chaque réponse en expliquant comment vous avez appliqué les critères de distinction vus durant le cours.
- Vous travaillez seul et, lors de la remise du devoir, un corrigé sera distribué pour vous permettre une autoévaluation

Loi	Droit interne	Droit interna- tional	Droit public	Droit privé
Loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports				
Code civil (droit des personnes, de la famille, des successions, etc.)				
Code pénal				
Loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine				
Loi fédérale sur les routes nationales				
Convention entre la Confédération suisse et les cantons de Vaud et du Valais au sujet du tunnel routier sous le Grand- Saint-Bernard				
Loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma)				
Code des obligations (droit des contrats, des formes juridiques des entreprises par exemple)				
Loi sur l'énergie				
Arrêté fédéral concernant l'adhésion de la Suisse aux accords généraux d'emprunt du Fonds monétaire international				
Loi sur les cartels (c'est-à-dire sur les ententes entre entreprises qui devraient être en concurrence)				
Accord entre la Confédération suisse et la République italienne sur la dispense de légalisation, l'échange des actes de l'état civil et la présentation des certificats requis pour contracter mariage				
Loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité				
Loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité				

Loi	Droit interne	Droit interna- tional	Droit public	Droit privé
Loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports	X		X	
Code civil (droit des personnes, de la famille, des successions, etc.)	X			×
Code pénal	X		X	
Loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine	X		X	
Loi fédérale sur les routes nationales	X		X	
Convention entre la Confédération suisse et les cantons de Vaud et du Valais au sujet du tunnel routier sous le Grand- Saint-Bernard	X		X	
Loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma)	×		X	
Code des obligations (droit des contrats, des formes juridiques des entreprises par exemple)	X			X
Loi sur l'énergie	X		X	
Arrêté fédéral concernant l'adhésion de la Suisse aux accords généraux d'emprunt du Fonds monétaire international		X	X	
Loi sur les cartels (c'est-à-dire sur les ententes entre entreprises qui devraient être en concurrence)	×		X	
Accord entre la Confédération suisse et la République italienne sur la dispense de légalisation, l'échange des actes de l'état civil et la présentation des certificats requis pour contracter mariage		X	X	
Loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité	X		X	
Loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité		Х	X	

Loi	Droit interne	Droit interna- tional	Droit public	Droit privé
Arrêté fédéral approuvant les conventions internationales de La Haye relatives aux obligations alimentaires envers les enfants				
Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants				
Code pénal militaire				
Loi fédérale sur la coopération avec la Cour pénale internationale				
Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct				
Convention européenne en matière d'adoption des enfants				
Loi sur la protection des eaux				
Loi sur les droits d'auteurs				
Arrêté fédéral approuvant la convention entre la Confédération suisse et la République italienne, relative à la construction et à l'exploitation d'un tunnel routier sous le Grand-Saint-Bernard				
Loi fédérale sur les chemins de fer				
Loi sur la concurrence déloyale				
Loi sur la protection des données				
Loi fédérale sur la radio et la télévision				
Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication				
Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau				
Droit sur la propriété intellectuelle				
Convention universelle sur le droit d'auteur				
Loi fédérale sur l'aviation				
Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises				
Traité de commerce entre la Suisse et le Chili				
Loi fédérale sur la poursuite et la faillite				

Loi	Droit interne	Droit interna- tional	Droit public	Droit privé
Arrêté fédéral approuvant les conventions internationales de La Haye relatives aux obligations alimentaires envers les enfants		X		X
Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants		X	X	
Code pénal militaire	X		X	
Loi fédérale sur la coopération avec la Cour pénale internationale		X	X	
Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct	X		X	1
Convention européenne en matière d'adoption des enfants		X		X
Loi sur la protection des eaux	X	1000	X	2 25
Loi sur les droits d'auteurs	X			X
Arrêté fédéral approuvant la convention entre la Confédération suisse et la République italienne, relative à la construction et à l'exploitation d'un tunnel routier sous le Grand-Saint-Bernard		X	X	
Loi fédérale sur les chemins de fer	X		X	8
Loi sur la concurrence déloyale	X			X
Loi sur la protection des données	X		X	
Loi fédérale sur la radio et la télévision	X		X	1
Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication	X		X	
Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau	X		X	
Droit sur la propriété intellectuelle	X			X
Convention universelle sur le droit d'auteur		X		X
Loi fédérale sur l'aviation	X		X	
Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises		X		X
Traité de commerce entre la Suisse et le Chili		X	X	
Loi fédérale sur la poursuite et la faillite	X		X	